

FOIRE AUX QUESTIONS

► **Q : La formation Ciné-Sup donne-t-elle une équivalence avec un DEUG ?**

R : Non, aucune classe préparatoire ne donne une « équivalence » en Université, mais des conventions entre les lycées et des Universités donnent des dispenses. Si votre formation Ciné-Sup est validée par le conseil de classe, vous pourrez continuer vos études directement en licence à l'Université Paris I - Sorbonne en 3ème année de licence (L3 du parcours LMD) "Licence Cinéma - parcours - Pratique et esthétique du cinéma". Il est parfois possible, en négociant directement avec les Universités concernées de s'inscrire en licence dans une autre université que Paris I - Sorbonne. Si vous avez suivi l'option Louis Lumière, vous pouvez éventuellement, après négociation avec l'Université concernée, accéder en 2ème année de licence scientifique (L2 du parcours LMD), moyennant un test de connaissances.

► **Q : Quelle série dois-je faire en terminale ?**

R : Si vous postulez à la préparation à l'Ecole Louis Lumière (ENSL) il est indispensable de faire une Terminale S. Si vous postulez à la préparation FEMIS, toutes les séries générales conviennent.

► **Q : Je suis à Bac +1 ou bac +2, puis-je postuler ?**

R : Vous pouvez postuler. Toutefois, votre dossier sera étudié sur la base de vos résultats de Terminale. Charge à vous de faire remplir par votre ancien lycée le dossier d'inscription.

► **Q : Puis-je postuler aux deux préparations (Femis et Louis Lumière) ?**

R : Oui, mais à l'examen de votre dossier, le jury d'admissibilité vous orientera vers l'une des options et le choix sera définitif. Aussi il vous est recommandé de faire vous même ce choix (ou de mettre un ordre dans vos choix). Vous pouvez formuler par email une demande de conseil.

► **Q : Quel est le nombre de candidats ?**

R : Il varie suivant les années mais jamais moins de 300.

► **Q : Quel est le niveau scolaire requis pour être admis ?**

R : Entre 300 et 350 candidats pour 24 places. Le niveau est nécessairement très bon.

► **Q : En quoi consistent les entretiens d'admission ?**

R : En un entretien permettant d'apprécier la culture générale et les motivations de chaque candidat ainsi qu'à apprécier les qualités artistiques, d'analyse et d'observation visuelle et auditive.

► **Q : Quelle est la répartition des recrutements suivant les options ?**

R : 10 à 12 étudiants en option Femis, 12 à 14 en option Louis Lumière (6 à 7 option Cinéma, 6 à 7 option Son). Attention : pour postuler à la préparation Louis Lumière Son, il faut être musicien.

► **Q : Tous les élèves de première année passent-ils en seconde ?**

R : Sauf comportement anormal, non assiduité ou investissement insuffisant, chaque étudiant de première année passe en seconde année.

► **Q : Combien d'élèves issus de Ciné-Sup réussissent-ils les concours d'entrée de la FEMIS et l'ENSL (Louis Lumière) ?**

R : Les statistiques de réussite sont données dans la plaquette de présentation de la Ciné-Sup

► **Q : Peut-on changer de préparation en cours de scolarité ?**

R : Non, un étudiant de Ciné-Sup ayant été recruté suivant l'option de son voeu initial, il doit achever sa scolarité de 2 années dans le cycle choisi. Toutefois, un étudiant en option Louis Lumière peut passer le concours Femis, à l'issue de la deuxième année. En revanche un étudiant ayant suivi l'option Femis peut difficilement se présenter au concours de Louis Lumière, en raison de son parcours scientifique

► **Q : Quelles sont les matières importantes dans les dossiers ?**

R : La formation étant artistique et littéraire, il est indispensable que vos résultats scolaires en français, langue (anglais), histoire géographie soient bons. Si de plus vous choisissez l'option Louis Lumière vos résultats en mathématiques et sciences physiques doivent l'être également.

► **Q : Peut-on joindre au dossier (ou bien emmener à l'entretien) des travaux personnels (courts métrages amateurs) ?**

R : Oui, mais ils ne constituent pas un élément déterminant pour le choix de votre candidature.

► **Q : Le nombre d'heures de cours est-il important ?**

R : En option FEMIS il est d'environ 30 heures par semaine. En option Louis Lumière, il faut compter au moins 35 heures. Toutefois tous les cours ne sont pas des cours magistraux. Les cours de réalisation sont pratiques (une journée par semaine) et d'autres sont l'objet d'exposés faits par les étudiants. De plus 4 semaines sont consacrées à des réalisations de documentaires ou de fictions. La classe de CinéSup est une classe préparatoire et la charge de travail est importante.

► **Q : Le lycée possède-t-il un internat pouvant accueillir des Ciné-Sup ?**

R : Non, l'internat est uniquement féminin, les places en nombre très limité sont réservées en priorité aux prépas littéraires. Le mode de fonctionnement de la classe de Ciné-sup se prête d'ailleurs mal à un hébergement en internat (séances de cinéma en soirée). Vous pouvez toutefois bénéficier de la restauration au titre de demi-pensionnaire ou d'interne-externé. En recherchant dès votre admission, vous trouverez facilement un hébergement, soit en cité universitaire, soit une location en ville au voisinage du Lycée Guis-t'hau. (voir les sites du Crous et des petites annonces). Les anciens CinéSup s'organisent pour faciliter votre recherche.

► **Q : Quel est le coût de la formation ?**

R : Vous êtes titulaire d'une carte d'étudiant Paris I Sorbonne et devez régler les frais d'inscription correspondants (frais de scolarité, sécurité sociale).

Au niveau du Lycée Guist'hau :

* 60 euros au titre de participation aux prestations et fournitures pédagogiques.

* Le lycée Guist'hau étant un lycée public, l'enseignement y est gratuit.

► **Q : Peut-on rencontrer l'équipe enseignante ?**

R : La journée « portes ouvertes » aura lieu le samedi 6 mars 2010. À cette occasion, les enseignants de l'équipe répondront aux questions d'ordre pédagogique et d'organisation de la formation.